

## CERTIFICAT DE SPECIALISATION Gestion des Risques Financiers

### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2018/2019

#### I - Principes généraux

Les enseignements sont répartis dans un bloc « **Cours** » et un bloc « **Conférences** ». Chaque étudiant reçoit une note du bloc « **Cours** ». Les modalités de validation du bloc « **Conférences** » et du bloc « **Stage** » sont définies ci-dessous.

#### 1 - Note finale du bloc Cours

Une note finale sur 20 est attribuée pour chaque enseignement du bloc « **Cours** ». Chaque cours a un poids défini ci-dessous et la moyenne pondérée ainsi obtenue est notée **MC**.

#### 2 - Bloc Conférences

Le bloc « **Conférences** » suppose la validation des conférences proposées dans la formation. Le responsable pédagogique du parcours évalue l'assiduité, la participation à ces conférences et leur validation et décide du résultat « validé » (**V**) ou « non-validé » (**NV**) pour ce bloc. La validation de ce bloc entraîne l'obtention de **9 ECTS**.

#### 3 - Bloc stage

Les étudiants doivent effectuer un stage dont le sujet est validé par le responsable du certificat avant son début. L'étudiant fournit à la fin de son stage un rapport qui est évalué par le responsable du certificat qui décide du résultat « validé » (**V**) ou « non-validé » (**NV**) pour ce bloc. Si l'étudiant a déjà effectué un stage lors de son cursus académique antérieur ce stage peut être admis en équivalence sur décision du responsable.

#### 4 - Validation de l'année

Le Certificat de spécialisation en Gestion de Risques Financiers est délivré aux étudiants satisfaisant aux conditions suivantes :

- la moyenne **MC** est **supérieure ou égale à 10/20** ;
- la note finale des enseignements « Méthodes actuarielles » « Méthodologie en gestion globale des risques : VaR » est **supérieure ou égale à 12/20** ;
- bloc « **Conférences** » est validé (**V**) ;
- le bloc « **Stage** » est validé (**V**).

#### 5 - Mentions

La moyenne MG pondérée par le poids défini ci-dessous de toutes les notes obtenues (à l'exception du bloc « **Conférences** » et du bloc « **Stage** ») est calculée et la mention est déterminée comme suit :

- une mention Passable (P), si  $10 \leq Nf < 12$  ;
- une mention Assez Bien (AB) si  $12 \leq Nf < 14$  ;
- une mention Bien (B) si  $14 \leq Nf < 16$  ;
- une mention Très Bien (TB) si  $Nf \geq 16$ .

## 6 - Règles particulières

Sur demande écrite d'un étudiant incluant programme et notes obtenues (sous réserve que la note soit **supérieure ou égale à 10/20**), le responsable du parcours peut valider éventuellement les acquis résultant d'études dans une autre formation ou un autre établissement d'enseignement supérieur. Le cas échéant, les ECTS acquis (6 ECTS maximum) seront comptabilisés dans le total annuel mais la note finale du bloc cours sera calculée en ne tenant pas compte de ces UE acquises.

Toute demande devra parvenir au plus tard un mois après le début des cours et devra faire l'objet d'une réponse écrite de l'administration dans un délai d'un mois.

## 7 - Diplôme Universitaire « Chartered Financial Analyst »

**Sous réserve d'être sélectionnés et inscrits administrativement au Diplôme Universitaire « Chartered Financial Analyst »**, les étudiants inscrits au certificat Gestion des Risques Financiers peuvent valider le DU (cf. conditions de validation de la circulaire du contrôle des connaissances du DU).

Deux cours dispensés dans le cadre du certificat Gestion des risques financiers peuvent être remplacés par plusieurs cours du DU pour un total équivalent à 40 ECTS (cf. tableau ci-dessous).

Cours DU Chartered Financial Analyst 40 ECTS à choisir parmi :	Cours ISF apprentissage
<ul style="list-style-type: none"><li>• Equity Investment (4 ECTS)</li><li>• Alternative Investments (2 ECTS)</li><li>• Derivatives (2 ECTS)</li><li>• Portfolio Management and Wealth Planning (2 ECTS)</li><li>• Ethical and professional Standards (6 ECTS)</li><li>• Fixed-Income Analysis (4 ECTS)</li><li>• Corporate Finance (3 ECTS)</li><li>• Quantitative Methods (5 ECTS)</li><li>• Economics (4 ECTS)</li><li>• Préparation à l'AMF (20 ECTS)</li><li>• Financial statement analysis (20 ECTS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction à l'assurance vie et non-vie</li><li>• Introduction à la réglementation</li><li>• Culture financière et pratique de Bloomberg</li></ul>

8 - Tout étudiant qui, à la première session d'examens, n'a pas obtenu des notes suffisantes pour que le certificat de spécialisation « Gestion des Risques Financiers » (cf. §1.4) lui soit délivrée comme indiqué ci-dessus peut se présenter à des examens d'appel. Les notes finales retenues sont alors celles des examens d'appel. L'étudiant doit faire connaître au département MIDO, avant une date limite indiquée par le secrétariat, les examens d'appel auxquels il souhaite se présenter.

Pour chaque enseignement, le type et la durée de l'épreuve de session d'appel peuvent être différents de ceux de première session. Un examen oral peut en particulier être organisé.

## **9 - Rôle du jury**

Le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat lors de l'examen, le cas échéant.

La réunion du jury donne lieu à une délibération qui est obligatoirement sanctionnée par un procès verbal.

La délibération du jury n'est pas soumise à l'obligation de motivation.

Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats. L'intéressé dispose également dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Cependant, il est rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury sur la valeur de leurs prestations aux examens.

## **10 - Nombre d'inscriptions au certificat de spécialisation « Gestion des risques financiers »**

En cas d'échec, la réinscription au certificat de spécialisation « Gestion des risques financiers » n'est pas automatique. Seul le jury, lors de la délibération, prendra la décision d'autoriser l'étudiant à redoubler.

**CERTIFICAT DE SPECIALISATION  
Gestion des Risques Financiers**

**Calcul des notes**

**Bloc cours** **coeff : 21 ECTS**

Enseignements	poids	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Méthodes actuarielles</i>	3	Examen	E	N1 = E
<i>Instruments de crédit et CDOs</i>	3	Note CC Examen	CC E	N2 = max(1/3CC+2/3E ;E)
<i>Méthodologies en gestion globale des risques : VaR</i>	3	Examen	E	N3 = E
<i>Gestion des risques et construction de portefeuille</i>	3	Examen	E	N4 = E
<i>Culture financière &amp; pratique de Bloomberg</i>	3	Note CC Examen	E	N5 = 0,5CC + 0,5E
<i>Introduction à l'assurance vie et non vie</i>	3	Examen	E	N6 = E
<i>Introduction à la réglementation</i>	3	Examen	E	N7 = E

Calcul de la moyenne du bloc «Cours» :

**MC = (somme des Ni\*Pi) / (somme des Pi).**

**MG = MC**

**Bloc conférence** **coeff : 9 ECTS**